

## **Pôle de compétitivité et Intelligence économique territoriale : contours et enjeux d'une nouvelle politique industrielle territoriale**

BOUABDALLAH Khaled et THOLONIAT Angélique, Université Jean Monnet  
Saint-Etienne, CREUSET ; 6 rue Basse des Rives – 42023 Saint-Etienne

*First Draft*

**Mots clés :** Pôle de compétitivité – développement économique local – innovations – Intelligence économique territoriale – politique industrielle

L'amplification des mutations économiques à l'échelle mondiale ainsi que le rôle et le poids des innovations dans les processus concurrentiels dessinent les contours d'une nouvelle économie. L'organisation de la production et de la recherche dans cette économie de la connaissance s'appuie sur un accroissement des interactions entre la recherche et l'industrie. Dans ce contexte, que devient le territoire ? Pour Pierre Veltz (2002), dans le contexte économique et technologique où nous sommes plongés, c'est l'intelligence de la combinaison des ressources qui fait la différence entre les territoires qui gagnent et ceux qui perdent. Ainsi, les territoires non seulement peuvent continuer à exister mais peuvent aussi agir dans un cadre qui est celui d'une concurrence des territoires à l'échelle mondiale.

L'initiative française des « pôles de compétitivité » lancée fin 2004 s'inscrit dans cette perspective : en jouant sur « la combinaison sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherches publiques ou privées engagées dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant disposant de la masse critique nécessaire pour une visibilité internationale » (DATAR 2004). Elle introduit, cependant selon nous, des ruptures significatives en matière de politique publique s'agissant du rapport au territoire et quant aux modalités d'action des acteurs publics et privés.

Cette communication s'intéressera plus particulièrement à deux aspects majeurs et innovants de la politique des pôles de compétitivité :

- l'émergence d'une nouvelle politique industrielle territoriale qui associe acteurs publics et privés
- L'émergence d'une intelligence économique territoriale autour des pôles de compétitivité.

Notre propos sera structuré autour de ces deux points centraux. Dans une première partie, nous nous concentrerons sur l'évolution de la politique industrielle française et ses liens avec les questions d'aménagement et de développement du territoire pour cerner plus précisément les ruptures

qu'introduit la politique des pôles de compétitivité. Dans une seconde partie, nous montrerons que la problématique de l'intelligence économique territoriale mise en avant par la politique des pôles de compétitivité est centrale. Après en avoir proposé une définition, nous en examinerons les implications à travers l'exemple du pôle de compétitivité Viameca qui concentrent les activités du secteur de la mécanique de la Loire et du Massif Central.

## **I. Les pôles de compétitivité : l'émergence d'une nouvelle politique industrielle territoriale**

La mondialisation de l'économie dans un contexte d'économie de la connaissance modifie substantiellement non seulement les conditions concurrentielles entre les firmes mais également entre les territoires. Ces derniers sont confrontés aux logiques de localisation/délocalisation des firmes et à une certaine forme de volatilité des investissements. En même temps, se construisent sur les territoires des compétences spécifiques résultant d'externalités de connaissance ou d'effets d'agglomération. L'enjeu de cette partie est de montrer qu'à travers les pôles de compétitivité, on assiste à l'émergence d'une nouvelle politique industrielle territoriale au croisement de la politique industrielle et de la politique d'aménagement du territoire.

### **1. Les tendances de l'évolution de la politique industrielle française**

L'internationalisation de l'économie, les délocalisations d'entreprises, l'élargissement de l'Europe, la tendance à la désindustrialisation sont autant d'éléments qui questionnent les pouvoirs publics s'agissant de l'évolution de l'industrie française et de l'attractivité du territoire. La politique industrielle telle qu'elle commence à se mettre en œuvre se veut une réponse à ces enjeux.

#### **a. La prise en compte des mutations internationales dans les processus concurrentiels**

La DATAR a publié en 2004 une étude sur la compétitivité et la visibilité du territoire français, qui soulignait que pour être compétitive et attractive, la France se doit d'être constituée d'une forte base industrielle, l'industrie étant créatrice de valeur ajoutée de par l'effet d'entraînement qu'elle exerce sur le reste de l'économie nationale et de par les échanges qu'elle implique au niveau international. Cependant, comme c'est le cas de nombreux pays développés, la France est entrée depuis une vingtaine d'années dans une période de mutations industrielles. L'industrie a perdu depuis 1978 1.5 millions d'emplois. De plus, elle est confrontée à une forte concurrence par les prix dans les activités à forte intensité de main d'œuvre ainsi qu'à une forte concurrence dans les secteurs à forte intensité

technologique. Malgré ces éléments, l'économie française produit chaque année plus de biens industriels et, depuis 1970, sa part de marché dans le monde est restée à peu près stable. Ainsi, le véritable enjeu pour la France concerne les secteurs technologiques à forte valeur ajoutée.

Il faut relativiser le recul du poids des activités industrielles en France dans la mesure où ce recul s'est accompagné d'un renforcement des activités tertiaires. De nombreuses activités industrielles sont aujourd'hui externalisées vers le tertiaire : notamment la logistique, l'entretien, la maintenance et la comptabilité. De plus, les entreprises ont de plus en plus recours à l'intérim, qui n'est pas comptabilisé en tant qu'activité industrielle. Il n'y a donc pas forcément moins de personnes qui travaillent dans les entreprises industrielles. Par ailleurs, une étude plus ancienne de la DATAR sur l'évolution des effectifs salariés met en évidence des disparités selon les secteurs d'activités. Il faut notamment distinguer des secteurs à faible valeur ajoutée essentiellement concentrés autour d'activités manufacturières traditionnelles (textile, cuir, habillement, bois, métallurgie) qui constatent une diminution des effectifs. Ces secteurs sont les plus démunis face à la forte concurrence des pays à faible coût de main d'œuvre (Chine, Corée du Sud, Taiwan, Inde, Turquie, Pakistan.) Les secteurs de l'automobile, la chimie et l'édition subissent une baisse des effectifs un peu moins importante que la baisse moyenne de l'industrie. De nombreuses délocalisations en Chine, Thaïlande, Malaisie, Corée depuis 2001 sont de mise dans les secteurs de la mécanique et des équipements électriques et électroniques. Enfin, les secteurs des industries agricoles et agroalimentaires, pharmacie, parfumerie, composants électriques et électroniques, production d'énergie voient une hausse d'emplois.

Par conséquent, le processus de désindustrialisation et de fortes délocalisations se confirme pour la filière textile avec la concurrence des pays du Moyen-Orient et pour la fabrication des composants passifs avec la concurrence des pays asiatiques. En revanche, les secteurs de la mécanique, des équipements électriques et électroniques, de la chimie caoutchouc plastique, de l'imprimerie et du bois papier nuancent le point de vue alarmiste. En effet, ces filières voient leur niveau d'emploi évoluer, mais ce dernier traduit davantage une adaptation structurelle des entreprises qui provient des mutations techniques et de l'évolution conjoncturelle de leurs marchés, et non pas une désindustrialisation. Les principaux concurrents ne sont pas les pays à faibles coûts, mais les pays développés.

Il semblerait alors que la désindustrialisation ne doit pas être considérée comme une réalité mais comme un risque plausible dans les filières dites "traditionnelles". L'évolution de la conjoncture économique et celle de la concurrence internationale constituent une opportunité de délocalisation. Plus qu'à un processus de désindustrialisation, l'économie française serait confrontée à une nécessité d'adaptation aux mutations internationales. La France dispose encore d'un potentiel industriel consistant, potentiel qui peut être renforcé par une nouvelle politique industrielle.

#### **b. La prise en compte de l'innovation dans les stratégies de développement**

L'objectif de devenir ou de rester une puissance industrielle pour un pays comme la France nécessite pour être atteint de disposer non seulement d'une base industrielle mais aussi d'une capacité à articuler les moyens technologiques et les moyens industriels. Autrement dit une capacité à combiner l'innovation et l'industrie. Cette dernière condition suppose elle-même de disposer d'un potentiel scientifique et technologique relativement important.

L'approche de l'innovation a significativement évolué ces vingt dernières années. Aujourd'hui, les innovations de produit et les innovations de procédés sont intimement liées pour rendre les produits encore plus compétitifs et plus attractifs. De même, la recherche en amont dépend de plus en plus de la demande finale et de sa satisfaction. La recherche de coopérations entre toutes les compétences de la chaîne de valeur (de la recherche à la commercialisation) est un facteur déterminant dans la compétition internationale. Selon la même optique, le rapport BLANC (2004) souligne que ces interrelations sont forcément facilitées par la proximité des entreprises et des centres de recherche.

Pour analyser le potentiel scientifique et technologique de la France, nous pouvons nous baser sur une étude menée par l'Observatoire des Sciences et des Techniques (2005) dans les 15 pays de l'Union européenne. 11 grands secteurs de compétitivité ont été identifiés à partir des 30 domaines technologiques et des 24 champs de compétences scientifiques qui ont été préalablement distingués par l'identification des technologies clef par le Ministère de l'industrie entre 1999 et 2001. La France se positionne en deuxième place des pays de l'Union européenne à 15 après l'Allemagne en ce qui concerne la publication des articles scientifiques et le dépôt des brevets, quelques soient les domaines. Cependant, la situation scientifique de la France s'est dégradée depuis 1981 contrairement à celle de l'Allemagne et d'autres pays qui se renforce. Ceci peut certainement être relié à la politique des dépenses allouées à la recherche dans la mesure où, contrairement aux autres pays qui ont vu leur potentiel scientifique et technologique s'accroître, la France s'est caractérisée entre 1995 et 2000 par un taux de croissance des dépenses de recherche relativement faible (+1.1% en France, +5% pour la moyenne des pays de l'OCDE.). Par ailleurs, malgré la bonne position de la France dans les pays de l'Union européenne, la France technologique et scientifique est concentrée. En effet, 50% du positionnement de la France en termes scientifique et technologique au sein de l'Europe durant l'année 2001 était concentrée dans deux régions: Ile-de-France et Rhône Alpes, tous champs confondus.

Des disparités régionales sont également visibles en terme d'évolution de ce potentiel en France, en comparaison avec les pays de l'Europe. Il faut en effet différencier des régions telles que PACA et Midi-Pyrénées qui voient leur potentiel s'améliorer depuis 1995 et que l'on peut donc considérer comme étant des leaders européens, des régions Ile-de-France et Rhône-Alpes qui, bien qu'étant des régions majeures en Europe, ont montré des signes de faiblesse. Enfin, un troisième type de régions parmi lesquelles l'Alsace, l'Aquitaine et la Bretagne, connaissent de véritables difficultés avec un potentiel scientifique et technologique en recul. Mais les établissements de R&D ne sont généralement pas installés là où sont implantés les établissements industriels qui seraient

susceptibles d'utiliser leurs travaux. Le développement industriel n'induit donc pas systématiquement un développement scientifique comparable. Il existe donc une très faible relation spatiale entre les deux en France.

Or, c'est dans la mise en réseau des activités industrielles avec les pôles de R&D existants que peut être assuré le développement industriel des territoires français ; le développement des pôles de compétitivité rentre dans ce cadre. On peut mesurer ici l'articulation entre la politique industrielle et la politique d'aménagement du territoire.

## **2. L'aménagement du territoire et l'organisation économique**

### **a. Les prémisses d'une politique d'aménagement du territoire**

La DATAR a été créée en 1962 par O. GUICHARD et J. MONOD dans l'objectif de faire participer le territoire au développement économique et à la modernisation de la France. Les principales actions menées portaient sur les schémas d'aménagement régionaux, les métropoles d'équilibre, la délocalisation des industries de main d'œuvre vers l'ouest, l'aménagement de l'Île de France et l'aménagement touristique.

Les années 1970 ayant été caractérisées par un début de crise économique, l'objectif préalable de construire et d'équiper les métropoles s'est transformé en un objectif de soutien auprès des régions en cours de désindustrialisation. D'où des contrats de petites villes visant à soutenir leur développement. Cette politique a été menée jusqu'à la fin des années 1980 où, dès lors, les régions étant créées, la décentralisation s'est instaurée progressivement. Cependant, il n'y avait plus véritablement de ligne directrice à l'aménagement du territoire.

Le début des années 1990 a marqué un tournant grâce tout d'abord à la reconversion industrielle de la Lorraine. Ce département spécialisé dans la sidérurgie qui a subi une crise très sévère a su conserver un taux de chômage moyen grâce à l'implantation d'équipements universitaires et d'entreprises étrangères autour d'une main d'œuvre qualifiée. Le second virage provient de l'union européenne qui a alloué des fonds aux pays caractérisés par un retard de développement, un déclin industriel et / ou une volonté de développement des zones rurales. La France a donc largement profité de cette politique d'aménagement du territoire.

En parallèle, les aides associées à la politique de zonage ont basculé avec l'élargissement de l'Union européenne vers l'Europe centrale. D'où la nécessité d'établir une politique de restructuration en matière d'aménagement du territoire afin de mieux concilier les exigences d'une économie de plus en plus mondialisée (Etat, Europe, ...) et les besoins locaux (territoires de proximité).

## **b. Aménagement du territoire et organisation territoriale des activités économiques**

Dans les années 1985 – 1990, on a vu émerger un certain nombre de travaux permettant de comprendre l'organisation économique dans sa dimension territoriale.

Aux Etats-Unis, Michael PORTER (1990) a élaboré une théorie sur les clusters. Selon lui, quatre éléments étaient porteurs de compétitivité au sein d'un cluster. D'une part, le cluster doit encourager une émulation entre les différentes entreprises qui le constituent, il ne s'agit pas d'en favoriser une au détriment de l'autre. Tous les moyens doivent être mis en œuvre par les structures économiques pour améliorer ses performances. D'autre part, la main d'œuvre des entreprises des clusters doit disposer de compétences scientifiques et techniques solides et les infrastructures doivent favoriser les échanges entre les ressources. Par ailleurs, le marché local des clusters doit être de qualité afin de favoriser l'innovation et la performance. Enfin, les clusters doivent être entourés d'un tissu dense de fournisseurs et d'industries afin de multiplier les interrelations.

Les clusters tels qu'ils sont présentés dans l'analyse de Porter présentent trois avantages de par leur structure. Le premier est une augmentation de la productivité des entreprises consécutive à l'accès à un véritable marché local du travail bien adapté aux besoins du cluster, à l'accumulation de connaissance et au transfert d'informations au sein du cluster provoqué par la complémentarité des acteurs. Le second avantage réside dans l'augmentation de la capacité d'innovation des clusters. La perception des besoins des clients et des technologies à solliciter est en effet plus facilement perceptible avec une moindre prise de risque. Enfin, le troisième avantage est l'accélération de la création de nouvelles entreprises au sein du cluster afin de bénéficier de ses avantages.

Le principal apport du cluster provient des synergies qui se créent entre ses acteurs. La valeur ajoutée qui en découle est supérieure à la somme des parties qui le composent. Le cluster a donc pour objet d'atteindre une taille critique à partir de laquelle sa compétitivité mais aussi son attractivité seront décuplées. La Silicon Valley aux Etats-Unis est une parfaite illustration des clusters avec une conciliation entre la dynamique universitaire et la dynamique industrielle qui a été très fertile en terme d'excellence et d'attractivité.

En Italie, BECATTINI, BELLANDI, GOTTATI et SFORZI (1990) appliquent une approche des districts marshalliens à leur territoire. Les districts italiens proviennent d'une volonté politique très forte. En effet, les collectivités territoriales ont apporté dès le début de la démarche un soutien important aux groupes d'entreprises. Les districts étaient perçus selon JACQUET et DARMON (2005) comme étant "une étape préalable à la constitution d'unités productives plus importantes, la grande entreprise restant le modèle de référence." Ces derniers apparaissent comme étant un espace géographique limité où sont concentrées des petites ou des moyennes entreprises d'une même branche et s'appuyant sur une tradition artisanale ou industrielle et donc sur un savoir-faire local. La

spécialisation des entreprises dans une composante du même produit induit une division du travail donc une coopération basée sur l'appartenance à un même métier sans pour autant écarter les relations de concurrence. L'objectif des districts est de favoriser l'agrégation d'un grand nombre de petites entreprises pour permettre d'atteindre des avantages de la production sur une grande échelle. Ces districts se sont multipliés en Italie et ont généré une forte compétitivité en augmentant le nombre d'innovations entre les entrepreneurs souvent concurrents soudainement partenaires grâce à une proximité amoindrie entre concepteurs et exécutants. Ce qui a été surnommé "la troisième Italie" a acquis une renommée internationale (PIORE et SABEL 1984). On peut notamment citer les districts technologiques italiens suivants : la Lombardie pour les biotechnologies, informations et nouveaux matériaux; Le Piémont pour les télécommunications, l'Emilie-Romagne pour les hautes technologies et mécanique avancée. Cependant, depuis quelques années, l'internationalisation de l'économie met à rude épreuve les districts qui ne sont pas suffisamment adaptés à un environnement international. Les orientations politiques actuelles poussent donc les entreprises des districts à entretenir des liens avec le marché mondial.

Les théories des districts industriels et des clusters ont contribué d'une manière importante à la compréhension du développement régional en insistant notamment sur le fait que le développement des entreprises individuelles dépend aussi de leurs relations avec la société locale, les autres entreprises et l'autorité publique. Cependant, ces théories ont des faiblesses dans leur application pratique (Martin & Sunley, 2003, Hospers 2005, Bathelt 2005).

En France, La DATAR a lancé un appel à projet en 1999 et en 2000 afin d'inciter les entreprises à se regrouper sur des démarches communes. Cela a abouti à l'émergence d'une centaine de SPL, systèmes productifs locaux éparpillés dans tout le territoire français. Ces actions de coopérations très localisées concernaient majoritairement les secteurs traditionnels tels que la mécanique, le textile, le bois ameublement et l'agroalimentaire. L'objectif était de créer plusieurs communautés d'intérêts entre les entreprises d'un même SPL, entreprises caractérisées par une complémentarité, afin d'être plus fort sur la scène internationale. En effet, on a vu que l'internationalisation des facteurs de production et l'élargissement de l'Europe rendent la concurrence beaucoup plus vive à l'échelle mondiale. Des entreprises, bien que performantes, se retrouvent donc dans une situation de vulnérabilité plus importante si elles sont seules. D'où l'avantage de former des communautés.

Les SPL sont donc ancrés sur une logique de coopération entre des entreprises concurrentes sur un même secteur. Cette coopération se matérialise par l'intensité des liens entre les partenaires, la mutualisation des moyens de production et des coûts afin de bénéficier d'économies d'échelle et le positionnement sur des marchés plus diversifiés. Mais les mutualisations doivent aller au-delà des avantages industriels, elles doivent également concerner le domaine du savoir car c'est bien le savoir qui est à l'origine des innovations au sein d'un territoire. En effet, une part de la politique d'aménagement du territoire en France s'est traduite par la labellisation d'un certain nombre de SPL qui s'avèrent incapable de freiner les vagues de délocalisations.

Les enjeux concernent aujourd'hui le plan scientifique et technique, et non plus seulement le plan industriel, mais également l'organisation managériale des entreprises. De plus la recherche de la performance s'appuie de plus en plus sur la construction de réseaux et sur la coopération. La politique des SPL ne peut pas répondre à ces enjeux.

### **3. Les pôles de compétitivité**

Comme on a pu le constater, l'évolution de la politique industrielle en France montre qu'une base industrielle qui sera amenée à être de plus en plus vulnérable n'est pas suffisante. L'articulation du potentiel scientifique et technologique est incontournable au regard du poids de l'innovation dans les positionnements concurrentiels à l'échelle mondiale. L'articulation prend la forme de réseaux d'entreprises et de centres de recherche.

La DATAR, en 2004, a préconisé huit types d'actions au gouvernement afin de mettre en place une nouvelle politique industrielle basée sur "la superposition territoriale du potentiel scientifique et technologique et des agglomérations d'entreprises industrielles" en liaison avec les Régions: l'identification et la mise en valeur des pôles de compétitivité existants ou potentiels en vue d'une meilleure visibilité; une incitation aux réseaux d'entreprises pour une mutualisation des moyens; une gestion coordonnée des ressources humaines au sein des réseaux; une liaison plus étroite entre entreprise / recherche / formation pour mieux innover; la création d'entreprises innovantes au sein des pôles de compétitivité; le développement d'infrastructures de communication pour favoriser les relations des pôles de compétitivité avec l'extérieur; la promotion d'une politique de réseau au niveau européen et l'incitation au partenariat avec les régions. Dans ce contexte, les pôles de compétitivité doivent être perçus comme étant le moyen de faire face au grand nombre de délocalisations d'une part, et d'autre part, comme une stratégie offensive dont le but est de conforter sa place, de l'améliorer et d'augmenter son attractivité. Cette mesure permet de concilier la nouvelle politique industrielle aux travers des stratégies à la fois industrielles et scientifiques d'une part, et, d'autre part, une nouvelle politique d'aménagement du territoire à travers une nouvelle organisation et utilisation de l'espace. Cette articulation devrait permettre de renforcer la compétitivité et l'attractivité de la France avec une meilleure prise en compte et anticipation des mutations économiques.

Suite à cet appel à projet, un nombre de candidatures régionales à la labellisation "pôle de compétitivité" inattendu a touché la France. Cela a donc été révélateur d'un dynamisme très fort autour de thématiques fédératrices diverses et variées ainsi d'une réelle mobilisation des territoires. En juillet 2005, 67 pôles de compétitivité ont été labellisés sur les 105 candidatures qui ont été recueillies. Les 105 candidatures étaient réparties de la manière suivante: par secteur dont les plus représentés étaient l'agriculture, l'agroalimentaire (15), les biotechnologies, santé nutrition (11), les procédés industriels, maîtrise des risques (10)...; par régions dont les plus représentées sont Rhône-Alpes (19), Poitou-Charentes (15), Ile-de-France (14), ...; par projets interrégionaux dont les plus

représentés sont Rhône-Alpes (8), Centre – Limousin – Midi-Pyrénées (7). Parmi les 67 pôles, ont été distingués 6 projets mondiaux et 9 projets à vocation mondiale. Cette labellisation amorce une nouvelle politique qui se veut à la fois industrielle et d'aménagement du territoire. Il faut souligner l'aspect non négligeable de la territorialisation de l'économie, de la compétitivité, de l'innovation. En effet, c'est du ressort de chaque territoire de faire émerger ses propres compétences et de renforcer son potentiel. Nous passons d'une logique nationale à une logique territoriale. Deux régions peuvent être à la fois concurrentes et partenaires autour d'un même projet.

Par ailleurs, il faut également insister sur l'aspect territorial et local des pôles de compétitivité, tout en ayant des antennes à l'échelle nationale et internationale. Ils se situent dans la continuité des SPL, des clusters. Avec les pôles, on souligne davantage le triptyque industrie / recherche / formation par la formation de projets de collaboration technologique entre les différents acteurs qui s'avère favorable à l'innovation en raison des effets de proximité technologiques (AUTANT-BERNARD, 2001). Les pôles de compétitivité sont une alternative à l'internationalisation des facteurs de production et aux délocalisations dans la mesure où ils doivent permettre à la France de conserver une avance technologique et de proposer des savoir-faire distinctifs. MASSARD et AUTANT-BERNARD (2000) montraient que "spillovers seem to have a local dimension because they need face to face contacts and because these interactions are enhanced by geographic proximity".

L'objectif de ces pôles est de fonder une politique régionale de compétitivité sur un renforcement des interrelations entre les entreprises, les centres de recherche et les organismes de formation. Derrière ces démarches de pôles est dissimulée une volonté de mise en réseaux (Agence pour la diffusion de l'information technologique, 2005). Un pôle de compétitivité se caractérise donc par un groupe d'entreprises et par des centres de recherche qui appartiennent à la même filière industrielle ou technique, et dont le degré de concentration géographique ou sectorielle peut varier. Ces pôles voient en leur sein une augmentation et une intensification des externalités, ce qui a un impact positif sur la compétitivité de chaque entreprise qui le compose, et donc sur l'image et l'attractivité de la région. Les pôles de compétitivité mettent aussi en évidence le lien entre les entreprises, les centres de recherche et de transfert technologique, autrement dit la nécessité de produire et de diffuser les connaissances. Une autre dimension entre donc en jeu à savoir l'innovation.

La labellisation des pôles de compétitivité encourage le développement des territoires en les aidant à financer leurs projets de coopération technologiques. Mais certains territoires sont plus avantagés que d'autres dans la mesure où certains pôles de compétitivité bénéficient de l'appellation "projets mondiaux" et "projets à vocation mondiale". Ces derniers sont portés par des grands groupes. Ils ont une masse critique importante qui facilite les flux d'innovations. Ces groupes possèdent leur propre structure de recherche, généralement très coordonnée avec les laboratoires publics. Ces pôles de compétitivité sont donc dans une situation un peu plus favorable par rapport à ceux qui s'appuient sur un tissu de PME industrielles, souvent traditionnelles. Dans ces derniers, il n'existe pas vraiment de leader reconnu capable de fédérer les acteurs du pôle. Les coopérations avec les organismes de

recherche et le monde académique sont moins évidentes. Nous avons donc pu constater une évolution de la politique industrielle contraignant les territoires à prendre de plus en plus en compte la sphère recherche et développement, l'industrie à elle seule ne pouvant pas assurer les innovations. La politique d'aménagement du territoire donne un rôle de plus en plus conséquent à l'échelle territoriale. Chaque territoire doit maintenant se consolider et se renforcer avec ses propres moyens.

Les pôles de compétitivité mettent en évidence l'évolution de ces deux politiques, ils en sont la principale implication. En effet, nous assistons à la naissance de pôles qui sont la résultante d'un couplage industriel et recherche sur une échelle territoriale. Cette nouvelle articulation met en lumière une question nouvelle : l'intelligence économique territoriale.

## **II. L'émergence d'une intelligence économique territoriale.**

Les pôles de compétitivité labellisés doivent par obligation légale développer un outil d'intelligence économique territoriale. Il n'est plus suffisant de défendre son territoire contre ses concurrents, de conserver ses savoirs faire, encore faut il aussi se positionner sur de nouvelles technologies, sur de nouveaux marchés. L'intelligence économique territoriale est l'outil permettant de bâtir une stratégie.

### **1. Une tentative de définition d'un concept flou**

L'intelligence économique a connu un tournant en France durant l'année 1994 avec la sortie du rapport Martre (1994). C'est la première fois que l'Etat reconnaît l'apport de l'intelligence économique. La définition de l'intelligence économique selon Henri Martre est la suivante: "L'intelligence économique peut être définie comme l'ensemble des actions coordonnées de recherche, de traitement et de distribution, en vue de son exploitation, de l'information utile aux acteurs économiques. L'information utile est celle dont ont besoin les différents niveaux de décision de l'entreprise ou de la collectivité, pour élaborer et mettre en œuvre de façon cohérente la stratégie et les tactiques nécessaires à l'atteinte des objectifs définis par l'entreprise dans le but d'améliorer sa position dans son environnement concurrentiel". Puis, en juin 2003, Bernard CARAYON (2003) député du Tarn remet au Premier Ministre un rapport intitulé "Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale". L'objectif de ses écrits est de présenter l'intelligence économique comme une politique publique destinée à assurer le développement économique. Les actions qu'il préconise sont de plusieurs ordres: une politique de compétitivité, d'accompagnement des entreprises sur les marchés mondiaux; une politique de sécurité économique et enfin, une politique de formation. Suite à cela, Alain JUILLET a été nommé en décembre 2003 comme haut responsable chargé de l'intelligence économique auprès du Président de la République. Dès le premier semestre 2005, des responsables de l'intelligence économique ont pris place dans différents ministères ainsi que des pilotages régionaux de l'intelligence économique effectués par les préfets. Un "référentiel" destiné aux professionnels de la formation en matière d'intelligence économique a été également créé ainsi qu'une

fédération des professionnels de l'intelligence économique. Puis, en septembre 2005, des secteurs dits "sensibles" donc à surveiller ont été discernés.

L'intelligence économique territoriale reste néanmoins un concept encore mal connu malgré ces tentatives de communication et de sensibilisation. Les grandes entreprises utilisent pour la plupart l'intelligence économique en tant qu'arme stratégique offensive et défensive mais cette notion en est encore qu'à ses prémises à l'échelle d'un territoire. On peut la définir comme étant l'organisation innovante, mutualisée et en réseaux de l'ensemble des informations et des connaissances utiles au développement, à la compétitivité, à l'attractivité d'un territoire, collectivement et pour chacun de ses acteurs. La nécessité de faire appel à l'intelligence économique territoriale provient des mutations économiques auxquelles nous faisons face. En effet, l'internationalisation des facteurs de production, la prépondérance de l'économie sous forme de réseaux, l'entrée dans l'économie de la connaissance et l'utilisation permanente des technologies de l'information et de la communication complexifient les stratégies de développement des nations, des régions, ...des territoires. Les territoires deviennent interdépendants et l'intelligence économique territoriale est le système qui permettra de créer des richesses, de renforcer notre territoire par une implication très large d'acteurs diversifiés.

L'entrée dans l'économie de la connaissance a des impacts sur la mentalité des hommes qui est confrontée à un changement, ils passent d'une démarche où ils avaient tendance à reproduire les modèles du passé à une démarche d'apprentissage permanent. On est donc confronté à de nouvelles compétences, d'où l'intérêt d'encourager la mise en réseaux de ces nouvelles compétences, qui sont elles-mêmes rendues disponibles par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Un individu à lui seul ne pourra pas rassembler toutes ces compétences. La valorisation spatiale va consister à mettre en relation tous les partenaires. L'enrichissement local relève donc d'un phénomène collectif (BERTACCHINI Y., DOU H., 2001).

La mise en place d'un système d'intelligence économique territoriale doit permettre une rencontre et un transfert des compétences disponibles localement. Pour que l'intelligence économique territoriale soit effective, elle doit provenir d'acteurs mobilisés et volontaires. L'objectif est bien de faire émerger une intelligence collective active qui a pour but de transformer l'état actuel des choses pour l'améliorer. A partir de plusieurs travaux empiriques, B. PECQUEUR et J.B. ZIMMERMAN (2004) ont mis en évidence le problème fréquent de "défaillance de coordination" entre les acteurs de proximité causée par la méconnaissance de leur environnement immédiat. D'où la nécessité en terme d'intelligence économique territoriale de commencer par une mobilisation des acteurs autour d'une culture commune. Dans la même optique, Yann BERTACCHINI (2003) définit l'intelligence économique territoriale comme étant un processus en trois étapes : "les acteurs échangent de l'information; ils accordent du crédit à l'information reçue; le processus de communication ainsi établi, les acteurs établissent les réseaux appropriés et transfèrent leurs compétences".

La notion d'intelligence économique territoriale est encore peu connue. Elle est trop souvent assimilée à de la veille ou à la maîtrise d'informations et on perd l'aspect stratégique et prospectif de sa

définition. Elle repose sur l'utilisation collective de certaines ressources. On peut en citer trois. Tout d'abord, il s'agit d'utiliser les technologies de l'information et de la communication en favorisant les outils de travail collaboratifs, en essayant de les utiliser au maximum de leur fonctionnalité. Par ailleurs, il faut prendre conscience des expertises et des savoirs à mettre en valeur et à rassembler en réseaux puis en capacité d'action. Enfin, c'est l'importance de transformer les informations en connaissances pertinentes, accessibles et mobilisables par des décideurs. C'est ainsi que Philippe HERBAUX et Yann BERTACCHINI (2003) donne une dimension stratégique à l'intelligence économique territoriale en la définissant comme "une culture d'organisation basée sur la mutualisation et le traitement des signaux en provenance des acteurs économiques destinés à fournir au donneur d'ordres, au moment opportun, l'information décisive". Les territoires ont de plus en plus besoin de se différencier en créant de nouvelles innovations encore inconnues dans les territoires concurrents. Ceci implique une bonne connaissance de son environnement et cela passe par un dispositif de veille. Mais la veille est insuffisante et trop restrictive quant aux difficultés auxquelles sont confortés les territoires. Comme on l'a vu précédemment, la veille n'a pas la dimension stratégique dont on a besoin actuellement.

L'intelligence économique a pour vocation de relier la veille et l'action publique au service du développement économique et industriel d'un territoire. Les objectifs de ce dispositif se situent à plusieurs échelles. L'intelligence économique territoriale facilite la connaissance de son territoire afin de mieux maîtriser ses ressources. Elle permet de par son système de gouvernance en réseaux de réagir rapidement face aux situations de crise. Elle recense les bonnes pratiques des autres territoires afin de réaliser un benchmarking. Enfin, elle aide à maîtriser les savoir-faire et les produits de son propre territoire et peut donc le rendre attractif. Y. BOUCHET (2005) a tenté de définir ce concept. A l'issue de sa réflexion, il envisage "l'intelligence économique territoriale comme un outil permettant d'assurer à moyen et long terme les performances d'un territoire de manière globale, et non pas simplement comme à disposition de chaque entreprise pour sa propre performance. Pour cela, il est nécessaire que les institutions locales évoluent dans le sens d'une mutualisation des informations, dans le but d'anticiper les menaces et les opportunités pour leur territoire."

L'intelligence économique territoriale a pour objectif de renforcer les compétences d'un territoire tout en anticipant les tendances des autres territoires en matière d'innovations afin de conserver un avantage concurrentiel. C'est donc une véritable arme de stratégie basée sur la prospective. Pour H. DOU "the territorial intelligence makes it possible to define the best guidelines of what could be a global solution of the attractiveness of an area". L'intelligence économique territoriale doit être perçue comme une véritable politique de développement qui permet d'analyser le marché d'un territoire, et de détecter les menaces et les opportunités qui en découlent. C'est l'intelligence économique territoriale donc l'analyse et le traitement de l'information collective qui va permettre aux décideurs de comprendre et d'interpréter l'évolution et la réalité des marchés, le positionnement et les orientations de ses concurrents ainsi que les attentes des clients et des partenaires.

En France, peu de régions ont amorcé le processus d'intelligence économique territoriale. Néanmoins, certains territoires se démarquent. C'est le cas de la Basse Normandie. A l'initiative du Préfet de Région et du Président du Conseil régional de Basse Normandie en 2004, un appel à projet régional en intelligence économique a été lancé. 7 projets ont été retenus dans des domaines différents : un projet d'intelligence économique au service des agriculteurs et de leurs territoires déposé par la Chambre d'agriculture du Calvados, un projet de déploiement d'un dispositif pilote d'intelligence des marchés à l'attention de la filière automobile en Basse-Normandie porté par le CEBANOR,... Cet élan de candidatures est révélateur d'une mobilisation importante des acteurs régionaux pour le développement de leur territoire. La Chambre régionale de commerce et d'industrie de Lorraine a également mené une action regroupant les quatre Chambres de Commerces et d'industrie (CCI) locales de Lorraine pour promouvoir la Lorraine dans une dimension régionale, interrégionale et européenne en accompagnant le développement des entreprises. L'Observatoire des Entreprises Lorraines a mené une enquête en 2003 auprès de 1300 entreprises lorraines pour connaître leurs pratiques et leurs attentes en matière d'Intelligence Economique. Les résultats montrent que 25% seulement ont engagé une démarche d'Intelligence Economique et que près de 10% l'envisagent. Les entreprises ont exprimé leurs besoins en terme d'intelligence économique à savoir un suivi de l'évolution des clients, une identification de la concurrence et une prospection de nouveaux marchés. Les entreprises souhaitent que les CCI développent des formations à la veille, des ateliers thématiques et des veilles afin de les soutenir.

Enfin, une enquête nationale sur les systèmes de veille économique mis en place par les intercommunalités en TPU (ville centre de plus de 15 000 habitants) a été amorcée en septembre 2004. La majorité des intercommunalités dispose d'un service de développement économique mais, d'autres sont encore en construction. Il y a donc un niveau d'avancement inégal selon les territoires. De manière effective, les domaines observés sont l'évolution du tissu économique local, les filières et les secteurs de spécialisation présents sur le territoire et les zones d'activités. Les outils utilisés sont souvent rudimentaires par rapport aux contraintes méthodologiques et opérationnelles que requiert un système de veille permanent. La principale source d'informations utilisée est la presse quotidienne et spécialisée. On peut en effet parler de veille territoriale mais pas d'intelligence économique territoriale. Cette dernière nécessiterait l'observation et l'analyse des territoires concurrents, l'évaluation des grands secteurs stratégiques au niveau international et la mise en place d'une veille marché et technologique pour les PME du territoire.

L'intelligence économique territoriale est donc encore très peu connue des territoires et donc très peu pratiquée. Nous devons signaler l'existence du Réseau européen d'Intelligence Territoriale (REIT) <sup>(1)</sup> qui est constitué d'équipes de recherche, d'acteurs territoriaux et d'experts sur ce thème. Ce réseau se matérialise par un portail Internet et par une conférence internationale annuelle. Ce projet est en cours de réalisation. Il a pour objectif de travailler sur quatre domaines : les approches pluridisciplinaires de l'analyse spatiale, le diagnostic territorial et la prospective territoriale, le management et l'évaluation de l'action territoriale, l'intelligence territoriale comme facteur de

démocratie et de citoyenneté. Ce programme passera prioritairement par un renforcement des liens entre les partenaires qui sont à l'initiative de ce réseau.

Malgré ces quelques expériences, l'intelligence économique territoriale reste un concept encore mal connu et aux définitions floues. De plus, les obstacles sont nombreux. En effet, les acteurs sont souvent cloisonnés, ce qui ne permet pas un travail en réseau, des échanges de connaissances. Les usages des NTIC sont encore souvent méconnus, notamment dans les TPE et les PME qui utilisent très peu ces outils. La France n'a pas une culture du partage de la connaissance, chaque acteur a tendance à conserver ses informations et à ne pas les divulguer.

## **2. L'intelligence économique territoriale et les pôles de compétitivité**

L'intelligence économique territoriale est l'élaboration de stratégies de réseaux d'acteurs dans l'objectif de créer, d'orienter et de motiver les liens tissés entre des acteurs au service d'un projet commun. L'ambition des pôles de compétitivité est clairement stratégique dans la mesure où ils promeuvent une intelligence économique territoriale. En effet, la labellisation de 67 pôles de compétitivité répartis dans toutes les régions françaises peut être perçue comme une volonté politique pour la France de fortifier chaque territoire à partir de réseaux d'acteurs mobilisés autour d'objectifs de compétitivité et d'attractivité communs.

L'information est aujourd'hui facilement accessible par tout le monde et de manière très rapide par le biais notamment des NTIC.

Ce n'est donc plus son acquisition qui a de l'importance mais la capacité que l'on a à la traiter, à l'analyser pour la transformer en information stratégique, en connaissance. Il s'agit de l'intelligence économique territoriale. L'espace des connaissances n'est pas mondial comme celui de l'information, il est plus restreint dans la mesure où il repose sur la circulation des hommes. Il est donc la plupart du temps local. Aujourd'hui, l'intérêt réside bien dans la transmission de la connaissance en vue d'une meilleure prise de décision, et pas de l'information qui est banalisée.

Les pôles de compétitivité sont centrés sur la notion principale de réseaux : réseaux interentreprises (TPM, PME, grands groupes), réseaux entre le secteur privé (entreprises) et public (les collectivités locales, la recherche) et réseaux entre les entreprises, les centres de recherche et les organismes de formation. L'objectif clairement affiché depuis l'appel à projet est la collaboration de l'ensemble de ces partenaires autour de projets de coopération technologique en vue d'une meilleure compétitivité. C'est aussi cette coopération d'un réseau relativement dense qui permettra de rendre chaque pôle de compétitivité plus visible de l'extérieur et donc plus attractif.

Si les réseaux sont au centre d'une démarche d'intelligence économique territoriale, c'est parce que leur caractère informel génère des gains de productivité très importants. Ernst D., Kim L.,(2001) le montrent en expliquant que "The main purpose of the networks is to provide the flagship with quick

and low-cost access to ressources, capabilities and knowledge that are complementary to its core competencies. the real benefits result from dissemination, exchange and outsourcing of knowledge and complementary capabilities". En effet, la créativité et l'innovation proviennent de la circulation fréquente et répétée des hommes qui diffusent les savoirs tacites. Ce sont les relations informelles ainsi que la proximité géographique des acteurs qui permettent de mettre en relation des partenaires issus de domaines différents autour d'objectifs fédérateurs. Les réseaux sont donc une nécessité pour les territoires; les pôles de compétitivité s'affirment comme étant des réseaux d'excellence de part leur richesse et leurs complémentarités.

Les pôles de compétitivité sont nés d'une volonté économique et technologique. Leur pilotage et leur portage relèvent de la responsabilité d'acteurs créateurs de valeur ajoutée à savoir les entreprises. Elles sont au cœur de ce dispositif. Les pôles de compétitivité sont structurés autour de projets de coopération technologiques sur lesquels doivent travailler, innover différents acteurs de chaque pôle. Les projets ont une orientation technologie / marché. Ainsi, l'intelligence économique territoriale des pôles de compétitivité conçue à partir de la mise en réseaux de tous ses acteurs va passer par plusieurs maillages.

Le Conseil Economique et Social Régional Rhône Alpes (2006) fait remarquer que les grandes entreprises en France représentent seulement moins de 3 % des entreprises qui font de la R&D mais qu'elles concentrent toutefois 69% des dépenses de R&D. Cela met donc en évidence le rôle non négligeable qu'ont les PME dans le processus d'innovation. En effet, les PME du fait de leur petite taille sont souvent les plus réactives et les plus flexibles face à des perturbations, leur structure étant moins contraignante que celle des grands groupes. De même, leur petite structure facilite la communication entre tous les agents de l'entreprise ce qui permet de travailler tous ensemble collectivement pour une même stratégie, et non pas de manière cloisonnée. Enfin, la multiplication des grappes d'entreprises en vue d'une mutualisation des moyens et des coûts de production permet également aux PME de répondre ensemble aux demandes des donneurs d'ordres. Par conséquent, les pôles de compétitivité étant majoritairement composés de PME, il est primordial d'encourager des relations fortes entre elles afin d'en assurer le succès. Il faut les préserver tout en les incitant à collaborer avec les grands groupes bien qu'elles manquent de stratégie, et avec les laboratoires bien qu'elles aient, originellement, de très faibles liens avec eux. Les universités ont également un rôle important au sein des pôles de compétitivité de par leur fonction de recherche et d'enseignement mais aussi parce qu'elles possèdent un mode de fonctionnement localisé tout en ayant un rayonnement international. Les organismes de formation vont avoir la possibilité de construire leurs parcours de formation à partir des besoins des pôles de compétitivité dont ils font partie, que ce soit la formation continue ou la formation initiale. Les centres de recherche veulent, quant à eux, produire de nouvelles connaissances de par leurs publications, séminaires directement liés aux thématiques des pôles de compétitivité et transférables vers les entreprises.

Ces multiples partenariats sont novateurs par rapport aux districts, clusters et SPL de par la multiplicité d'acteurs différents et de liens qui n'apparaissent pas comme étant évidents. Signalons par exemple qu'en matière de recherche, les grands groupes et les laboratoires travaillent déjà ensemble, mais que ce n'est pas le cas des PME. Cependant, il ne faut pas négliger l'importance de la gouvernance au sein de ces dispositifs. En effet, la multiplicité des agents publics, et privés, d'entreprises et de centres de recherche, ...est une richesse du point de vue de la complémentarité en vue d'objectifs communs, mais chaque agent conserve néanmoins ses propres intérêts d'où des risques d'antagonismes. Ce qui est absolument nécessaire au bon fonctionnement d'un pôle de compétitivité, c'est sa constitution autour d'un noyau territorial important auxquelles plusieurs ramifications nationales et internationales se rattachent. Selon LECOLE (2004) la dynamique initiale du réseau a besoin d'un chaudron pour prendre vie.

L'appel à projet mentionnait que 80% des acteurs du pôle de compétitivité devait se trouver à l'intérieur des zonages R&D de ce pôle, en d'autres termes, ces 80% correspondent au noyau dur, aux entreprises et centres de recherche locaux. On comprend dès lors l'importance de la mise en réseaux des acteurs locaux en tant que stratégie des pôles de compétitivité. Zimmermann (2002) a illustré cet argument en expliquant que "Les propriétés remarquables des Small world, qui apparaissent pour une dose modérée de relations globales et un maillage local significatif, correspondent à un bon équilibre et une forme de conciliation entre l'inscription spatiale des agents et leur bonne intégration dans des circuits à l'échelle globale". Le noyau dur favorise les relations de confiance entre acteurs issus d'un même territoire. Ensuite, il est bien sur souhaitable d'étendre le réseau au-delà de ces limites afin de le consolider en associant des entreprises et des centres de recherche internationaux, tout en conservant en majorité les acteurs locaux.

### **3. L'intelligence économique territoriale au sein du pôle VIAMECA.**

La région Rhône-Alpes est une région phare en ce qui concerne cette nouvelle politique industrielle que sont les pôles de compétitivité. En effet, 19 dossiers furent déposés sur des thèmes très variés et 15 projets ont été labellisés. Cette région met donc en avant son potentiel industriel et son potentiel scientifique, ainsi que sa volonté de renforcer les liens en vue d'une meilleure compétitivité. Viameca est un pôle de compétitivité qui a été labellisé, c'est un projet interrégional basé sur les régions Rhône-Alpes et Auvergne et concentré sur les activités de la mécanique. La dynamique locale qu'engendre ce pôle de compétitivité développe une intelligence économique territoriale. On peut le constater selon plusieurs étapes. L'intelligence économique territoriale doit en effet partir d'une stratégie délimitée en plusieurs phases.

Tout d'abord, comme on l'a vu précédemment, l'intelligence économique territoriale provient de la mise en réseaux de plusieurs acteurs. Il s'agit donc de partir d'un existant afin de multiplier les relations informelles. Avant d'obtenir le label "pôle de compétitivité", de nombreuses actions visant à

renforcer le regroupement d'entreprises en mécanique avaient été amorcées. Mais à la différence de Viaméca, ces regroupements n'étaient pas organisés à partir de projets technologiques structurants et il n'y avait pas de collaboration avec les laboratoires de recherche. Néanmoins, le tissu des PME dans le domaine de la mécanique se connaissait. Les relations de confiance étaient instaurées. Viameca part donc d'un existant. Selon BERTACCHINI & DOU (2001) c'est l'histoire des relations liées au passé des acteurs qui structurent leurs liens. Le contenu de ces relations encourage ou freine les acteurs à investir dans des actions de coopérations pour un développement futur de leurs structures. A partir de là, de nombreux partenaires ont voulu intégrer ce pôle. Il compte aujourd'hui une centaine d'entreprises dont une majorité de PME, une soixantaine de laboratoires de recherche et de centres techniques, une dizaine d'écoles et d'universités, huit plateformes technologiques servant de transfert qui sont organisées en un réseau appelé Ingrid et sont également impliquées les collectivités locales. 80% des partenaires sont des acteurs locaux, les autres sont des ramifications de niveau national et international.

Il faut signaler que si ces partenaires ont accepté de s'impliquer dans cette démarche, c'est avant tout parce qu'ils ont adhéré à la stratégie du pôle de compétitivité. En effet, Viameca est construit à partir de huit thématiques technologiques dans lesquelles de nombreux entreprises et chercheurs se sont reconnus. On peut notamment citer la durabilité et l'allègement des matériaux, les procédés de fabrication avancés, les poudres et l'ingénierie de surfaces, la conception de produits et de sous-ensembles, l'ingénierie de la mobilité, de la production et de la sûreté, la modélisation au sol. En plus de ces réseaux d'acteurs mobilisés autour de thématiques fédératrices, une thématique transversale et consacrée aux mutations organisationnelles et à l'intelligence économique au sein de Viameca s'est constituée autour de l'Université Jean Monnet. Tous les partenaires de Viameca sont investis dans des projets de coopération technologiques entre plusieurs entreprises et laboratoires de recherche au sein de chacune des thématiques. On comptabilise actuellement 48 projets. Certains sont en cours, d'autres futurs et tous bénéficieront de financements afin de les aider à aboutir. L'objectif est donc bien de favoriser l'innovation au sein de notre territoire.

La multiplicité des acteurs est gérée grâce à une gouvernance du pôle de compétitivité Viameca. En effet, à sa tête se tient un conseil d'administration composé d'entreprises et de laboratoires de recherche élus par l'ensemble des acteurs et censé les représenter. Par ailleurs, un certain nombre de Commissions ont vu le jour afin de se répartir les actions de Viameca; Commission d'évaluation et de suivi du pôle, Commission de R&D, Commission industrielle, Commission de sélection des projets, Commission intelligence économique.

La stratégie du pôle de compétitivité a été décidée avec l'ensemble des partenaires du pôle de compétitivité afin de les mobiliser. Cette stratégie est double :

- Bien qu'étant un pôle unifié et homogène, compte tenu de la répartition productive et scientifique de chaque territoire, la région Rhône-Alpes se focalise davantage sur un projet

visant à renforcer son potentiel R&D. Sa stratégie est donc de passer d'une logique de conception et de fabrication de produits industriels à une logique d'ingénierie et de création industrielle. Elle se définit en quatre étapes:

- Objectifs de court terme 2005-2007: l'accélération et la consolidation du transfert technologique, à savoir l'augmentation du nombre de plates-formes technologiques, le renforcement de leur visibilité et leur implication dans des projets européens, la mutualisation des moyens des bureaux d'études et d'ingénierie;
  - Objectifs de moyen terme 2008-2009 : la visibilité et l'internationalisation, à savoir l'évaluation des actions R&D engagées, l'émergence de nouveaux projets dans le design industriel et l'éco-conception, le développement de nouvelles filières de formation, l'internationalisation des plates-formes ;
  - Objectifs de long terme > 2010 : la reconnaissance industrielle et scientifique mondiale, à savoir le leadership international sur les verrous technologiques, poudres, matériaux métalliques, l'augmentation du nombre de chercheurs, de publications, de brevets,...
- La région Auvergne se focalise davantage sur un projet visant à renforcer son potentiel industriel. Sa stratégie est donc de favoriser l'expansion de la filière mécanique dans l'Espace central en faisant appel à l'ingénierie globale. Le but étant pour les PME de consolider leur position et d'accéder à une autonomie de leur stratégie industrielle.
- Les avantages dont pourront bénéficier les donneurs d'ordres sont des réponses globales avec des offres multidisciplinaires, une diminution des délais et des coûts, une meilleure réactivité, une capacité de R&D et d'innovation chez leurs fournisseurs, une meilleure intégration des entreprises dans leurs politiques d'achat compte tenu de leur proximité;
  - Les avantages dont pourront bénéficier les TPE et les PME sont la mutualisation des coûts de production et de transport, une mise en commun des compétences, un accès à l'innovation, la création de « grappes » ou groupes métiers par spécialités pour apporter des réponses globales, la création des relations de travail avec les plateformes de recherche et les organismes de formation, une organisation à l'international.

Cette stratégie clairement identifiée est organisée selon une démarche d'intelligence économique territoriale de par la mise en relation de tous ces acteurs (déjà préalablement organisés pour certains et donc possédant une culture commune) autour d'objectifs fédérateurs. La stratégie de Viameca est construite à partir d'objectifs à la fois industriels et académiques afin de développer ces deux sphères qui constituent le territoire.

Par ailleurs, la seconde phase du dispositif d'intelligence économique territoriale est de définir la stratégie de ce dispositif. Viameca veut mettre en place une cellule d'intelligence économique au sein de ce pôle de compétitivité en s'appuyant sur, d'une part, les thématiques, les projets de coopération

technologiques existants et l'émergence de nouveaux projets afin de constituer un leadership sur des technologies par rapport à des marchés. D'autre part, elle encouragera les stratégies des donneurs d'ordre et des grappes d'entreprises par le biais d'un outil de travail collaboratif. Enfin, le dernier but de ce dispositif sera de sensibiliser les PME et les TPE à une démarche d'intelligence économique, à savoir à la protection de l'information et à la propriété industrielle. Afin de mettre en place ce dispositif d'intelligence économique territoriale au sein de Viameca, il nous faudra préalablement définir un référentiel commun; relier les grands groupes et les PME, les laboratoires sur les marchés et les technologies; accéder à des outils de veille existants ou à développer afin de surveiller les innovations technologiques, les marchés (Aéronautique, Automobile, Energie et Médical) en vue d'un positionnement stratégique; analyser sa position compétitive actuelle et future face à ses concurrents; susciter l'émergence de nouveaux projets et développer les projets existants ainsi que le réseau des plateformes technologiques; exploiter les indicateurs d'évaluation dans un but prospectif.

Par ailleurs, la troisième phase de ce dispositif d'intelligence économique territorial est la définition des partenaires et des sources qui permettront d'alimenter le système. La Commission Intelligence économique au sein de Viameca est organisée avec des représentants de l'industrie et de la recherche. A partir d'une analyse de l'existant ont été identifiés les organismes susceptibles de mettre à disposition leur veille. Le réseau régional des pôles et des agences étant très actif et travaillant déjà avec de nombreuses entreprises du pôle, on devrait parvenir à un système relativement construit. L'intelligence économique territoriale est ainsi perçue comme une arme stratégique à la fois défensive et offensive pour un territoire. La labellisation des pôles de compétitivité va permettre de développer cette pratique et de rendre nos territoires plus performants.

## **Conclusion**

Les mutations économiques auxquelles les territoires sont confrontés incitent les entreprises à se rapprocher du monde la recherche afin de multiplier ensemble les innovations au sein d'un même territoire. Dans cette optique, une politique industrielle territoriale peut se développer sur la base de nouveaux partenariats implantés sur un même espace géographique. La labellisation des 67 pôles de compétitivité peut être perçue en ce sens. Ils s'affirment comme étant les dispositifs autour desquels se développe une intelligence économique territoriale. La collaboration au sein de projets technologiques d'acteurs de l'industrie, de la recherche et de la formation laisse présager une capacité à se prémunir contre les concurrents et une possibilité plus étendue de s'affirmer sur la scène internationale. Ces pôles de compétitivité sont les terrains sur lesquels les acteurs pourraient mobiliser une intelligence collective afin d'affronter ensemble les enjeux de la mondialisation.

## BIBLIOGRAPHIE

- Association des Maires de France (A.M.F.), ETD, (2004), Enquête nationale « *La veille économique, un nouvel outil pour le développement territorial*»
- Autant-Bernard C. (2001), "*The Geography of Knowledge Spillovers and Technological Proximity*", Economics of Innovation and New Technology
- Autant-Bernard C., Massard N., (2000), "*Scientific interactions, geographic spillovers and innovation. An empirical study on the French case*", 40<sup>th</sup> European Regional Science Association Congress, Barcelone
- Becattini G., Bellandi M., Dei Ottati G., Sforzi F., (2003), From industrial districts to local development: an itinerary of research, Edward Elgar Publishing.
- Bertacchini Y., (2003) *Entre information et processus de communication: l'intelligence territoriale*, Les Cahiers du Centre d'études et de Recherche, Humanisme et Entreprise n°267, La Sorbonne Nouvelle, Paris
- Bertacchini Y., Dou H., (2001), *The territorial competitive intelligence: a network approach*, colloque VSST.
- Blanc C., (2004), *Pour un écosystème de la croissance*, La Documentation française.
- Bertacchini Y., Herbaux P., (2003), Mutualisation & Intelligence Territoriale, ISDM 14 – N° 142
- Bouchet Y., (2005), *L'intelligence économique territoriale est-elle une aide à l'économie de proximité?*, Communication au XVII<sup>ème</sup> colloque fédérateur de l'Institut Cedimes, Turin (Italie)
- Bramanti A., Gordon R., Ratti R., (1997), *The Dynamics of Innovative Regions The GREMI Approach*, Aldershot : Ashgate.
- Carayon B., (2003), *Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale*, La Documentation française.
- Conseil Economique Et Social Régional (2006) *Quinze pôles de compétitivité en Rhône-Alpes: Transformer l'essai!*
- Cowan R., Jonard N., (1999), "*Network structure and the diffusion of knowledge*", MERIT Research Memorandum, n°99-028.
- Darmon D., N. Jacquet, (2005), *Les pôles de compétitivité Le modèle français*, Etudes de la Documentation française
- DATAR, (2004), *La France, puissance industrielle, Une nouvelle politique industrielle par les territoires. Réseaux d'entreprises, vallées technologiques, pôles de compétitivité*
- Dou H. (2004) *Towards the intelligent corporation in a intelligent territory. generalized attractivity and competitive intelligence*, ISDM Information Science for Decision Making, n°16, article n°162
- Ernst D., Kim L., (2001), "*global production networks, knowledge diffusion, and local capability formation. A conceptual framework*", East-West Center Working papers Economics series No. 19
- Guilhon B., Levet J.L., (2003), *De l'intelligence Economique à l'Economie de la Connaissance*, Economica.
- Herbaux P., Y. Bertacchini (2003) *Mutualisation et intelligence territoriale*, International Journal of Info & Com Sciences for Decision Making (9):1-9.
- Lecole J.F. (2004), *Le soutien des collectivités locales aux réseaux d'entreprises. Quelles politiques? Quels résultats?*, étude CNER-KATALYSE
- Martre H., Levet J.-L., Clerc P., (1994), *Intelligence économique et stratégie des entreprises*, La Documentation française Paris.
- Observatoire des Sciences et des Techniques, (2005), *Cartographie des compétences scientifiques et technologiques régionales*
- Pecqueur B., Zimmerman J.B. (2004), *Economie de proximités*, Paris-Hermes Science Publications : Lavoisier

Piore M. J., Sabel C. F. (1984), *The second industrial divide: Possibilities for prosperity*. New York: Basic Books.

Veltz P., (2002), *Des lieux et des liens. Politique du territoire à l'heure de la mondialisation*, Ed. de l'Aube

Zimmermann J.B., (2002), « Des « clusters » aux « small worlds » : une approche en termes de proximités », *Géographie, Economie, Société*, 4, 3-17.